

Situation au 30 septembre 2021

Chiffres clés de l'Agence nationale du Développement Professionnel Continu (DPC)

Agence
nationale du

dpc





• • • • Sommaire

À retenir p 4

Synthèse p 5

Les organismes de DPC

Les actions de DPC

Les professionnels de santé

Enregistrement p 7

Publication d'actions p 8

Actions déposées p 10

Actions publiées p 11

Actions évaluées p 13

Création de compte personnel p 15

Professionnels de santé engagés* p 16

Inscriptions* p 18

*éligibles au financement de l'Agence

L'Agence nationale met à la disposition de chacun, sous format numérique, les chiffres clés de l'activité du DPC qu'elle anime. Structurée en 3 chapitres, cette publication trimestrielle permet d'avoir une analyse complète et transversale sur l'offre de DPC toutes professions et secteurs d'activité confondus (organismes enregistrés et actions de DPC publiées) et l'engagement dans le dispositif des professionnels de santé éligibles au financement de l'Agence (10 professions libérales conventionnées – biologistes, chirurgiens-dentistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, médecins, orthophonistes, orthoptistes, pédicures-podologues, pharmaciens et sages-femmes - ainsi que les salariés des centres de santé conventionnés avec l'Assurance Maladie). Si l'information relative à l'offre est exhaustive, celle concernant les professionnels de santé reste partielle. En effet, les 10 professions de santé mentionnées ne représentent qu'un tiers de la population concernée par le DPC. En outre, les actions de DPC de ces professions peuvent être prises en charge (frais pédagogiques uniquement) par les fonds de formation auxquels elles cotisent (FAF-PM pour les médecins, FIF-PL pour les autres professions). L'Agence n'a à ce stade pas de visibilité sur les montants gérés par ces fonds de formation au titre du DPC, ni sur l'engagement des professions de santé libérales non conventionnées avec l'Assurance Maladie. Enfin, l'Agence ne dispose pas encore de l'information relative à la part la plus importante des effectifs (2/3) qui concerne les salariés des établissements de santé ou médico-sociaux, publics ou privés, les salariés de structures privées ou publiques (ex : laboratoires pharmaceutiques, laboratoires de recherche, ministère de la santé, santé au travail, Éducation nationale...) ainsi que les salariés de professionnels libéraux, dont le DPC est géré par les employeurs et les OPCO. Une réflexion est engagée en ce sens afin de pouvoir à terme rendre compte de l'engagement de l'ensemble des professionnels de santé.

• • • ● À RETENIR AU 3^{ème} TRIMESTRE DE L'ANNÉE 2021 :

Pour toutes les professions et tous les modes d'exercice

● Les organismes de DPC

Au 30 septembre 2021, le nombre d'organismes habilités à proposer des actions de DPC s'élève à 2 589, soit 2,7 % de plus qu'à fin septembre 2020. Ce nombre a augmenté de 0,1 % (+3) entre fin juin 2021 et fin septembre 2021. Seuls 46,4 % des organismes enregistrés ont des actions publiées sur le site de l'Agence en 2021 (42,1 % un an plus tôt).

L'Agence met en œuvre des procédures de contrôle des organismes prévues par le Code de la santé publique qui peuvent entraîner le retrait de l'enregistrement de certains d'entre eux. Les motifs de retrait possibles sont les suivants :

- Non-respect par l'organisme des critères qualité définis par arrêté qui avaient conduit l'Agence à lui accorder l'enregistrement initial ;
- Évaluation défavorable sur la base de critères scientifiques et pédagogiques de la majorité des actions contrôlées au cours des trois derniers mois par les Commissions Scientifiques Indépendantes (CSI) ;
- Fraude avérée ;
- Demande de l'organisme.

Depuis fin 2019, 10 organismes ont fait l'objet d'un retrait d'enregistrement dans le cadre de ces procédures : 2 au titre de l'évaluation défavorable de la majorité de leurs actions par les CSI et 8 pour fraude ou non-respect des critères qualité des ODPC. Par ailleurs, 17 organismes de DPC, intégrant des conseils nationaux professionnels (CNP), ont demandé à mettre fin à leur enregistrement auprès de l'Agence, les deux activités étant réglementairement incompatibles. 30 autres organismes ont été désenregistrés à leur demande pour d'autres motifs (cessation d'activité, fin d'activité DPC, ...). Globalement, le nombre d'organismes désenregistrés (juillet 2016) s'établit à 57 à fin septembre 2021.

● Les actions de DPC

Au 30 septembre 2021, 15 227 actions sont publiées sur le site www.agencedpc.fr, soit une progression de plus de 43,7 % sur un an. Cette augmentation du nombre d'actions publiées s'explique par la mise en place, depuis le 1^{er} janvier 2021, de la validité triennale des actions 2020-2022 (y compris les actions déployées dans le cadre de congrès et de DU/DIU). Parmi les 15 227 actions publiées, 4 563 (30,0 %) sont des nouvelles actions 2021.

En 2019 et 2020, l'Agence a respectivement mis en place deux dispositifs complémentaires au processus classique de dépôt d'actions « en guichet » par les organismes : les appels à projets et les appels d'offres lancés à la demande du ministre en charge de la santé sur des thématiques inscrites dans les orientations prioritaires nationales de DPC ou visant à répondre à des besoins urgents de santé publique. Ainsi, aux 15 214 actions publiées dans le cadre du dispositif « guichet », s'ajoutent 12 actions dans le cadre du dispositif « appels à projets¹ » et 1 action dans le cadre du dispositif « appels d'offres² ».

La répartition des actions publiées sur le site - tous dispositifs confondus - est la suivante :

- 88,7 % d'actions de formation continue (88,9 % un an plus tôt) ;
- 3,1 % d'actions d'évaluation et amélioration des pratiques professionnelles (EPP) (3,2 %) ;
- 0,3 % d'actions de gestion des risques (GDR) (0,3 %) ;
- 7,9 % de programmes dits « intégrés » (programmes qui combinent plusieurs activités au sein d'une même thématique) (7,6%).

L'Agence ne peut encore une fois que constater la surreprésentation de l'offre d'actions de formation continue quand l'obligation de DPC est un parcours intégrant des démarches d'EPP et de GDR. Cette surreprésentation de la formation continue rend complexe, pour certaines professions, la validation de leur obligation réglementaire.

Les actions déposées dans le cadre du dispositif « guichet » font l'objet d'un contrôle qualité par les services et instances de l'Agence alors que celles proposées dans le cadre des appels à projets ou appel d'offres sont examinées par des commissions de sélection composées par des personnels de l'Agence et des experts de la thématique. Au 30 septembre 2021, 1 250 actions « guichet » ont été rejetées ou ont fait l'objet d'un retrait de publication :

- 824 actions ont été rejetées avant publication lors du contrôle qualité de 1^{er} niveau par les services de l'Agence ;
- 426 actions ont été désactivées à la suite d'un avis défavorable de leur évaluation pédagogique et scientifique par les CSI ou à la suite du retrait de l'enregistrement des organismes (cf. supra).

614 actions publiées dans le cadre du dispositif « guichet » ont été évaluées par les commissions scientifiques indépendantes (CSI), soit 21,8 % de moins qu'à fin septembre 2020. **Cette baisse des évaluations tient au renouvellement des membres des instances intervenu début 2021 : les CSI n'ont pu commencer à examiner des dossiers qu'au mois de mars.**

● Les comptes des professionnels de santé

Depuis juillet 2020, tous les professionnels de santé - y compris les professionnels non éligibles au financement de l'Agence - sont appelés à ouvrir un compte sur le nouvel espace « mondpc.fr » afin d'alimenter le document de traçabilité qui permet notamment de tracer leurs activités de DPC et d'en rendre compte à l'autorité de contrôle à l'issue de chaque période triennale. Depuis le 30 juin 2021, les professionnels éligibles au financement de l'Agence doivent obligatoirement migrer leur compte sur le nouvel espace PS pour s'inscrire à des actions de DPC via l'Agence. Au 30 septembre 2021, 207 430 comptes ont été créés ou migrés dont 183 067 sont des comptes de professionnels de santé éligibles au financement de l'Agence (88,3 %).

Pour les seules professions éligibles au financement par l'Agence

● Les professionnels de santé engagés

Au 30 septembre 2021, **133 309 professionnels de santé se sont inscrits** à au moins une action de DPC 2021, soit une hausse de 5,5 % sur un an. Cette augmentation provient principalement de la dynamique d'inscription des chirurgiens-dentistes qui explique 2,8 points de la hausse et des médecins (1,2 point). Il est à noter que 55 228 professionnels accèdent pour la première fois au dispositif sur le triennal 2020-2022. Ils représentent 41,4 % des professionnels inscrits en 2021.

● Les inscriptions

Au 30 septembre 2021, 210 753 inscriptions dont 210 522 dans le cadre du dispositif « guichet », ont été effectuées sur le site dédié, soit une hausse de 7,9 % par rapport à fin septembre 2020. Elles augmentent plus rapidement que le nombre de professionnels de santé inscrits, car un professionnel s'est inscrit en moyenne à 1,58 action de DPC à la fin du troisième trimestre 2021 alors qu'il s'était inscrit à 1,55 action en 2020.

Depuis 2020, les professionnels de santé peuvent s'inscrire à des actions publiées dans le cadre du dispositif « appels à projets » dont le premier concerne le DPC interprofessionnel en appui de l'exercice coordonné en santé. La crise sanitaire en a limité le déploiement ; seules 109 inscriptions 2021 sont comptabilisées fin juin pour ces actions essentiellement déployées en format présentiel.

Depuis mai 2021, les médecins généralistes peuvent s'inscrire à une action dans le cadre du premier appel d'offres qui porte sur le repérage et l'évaluation des troubles cognitifs en médecine générale. Au 30 septembre 2021, 122 inscriptions de médecins généralistes sont comptabilisées.

Le rapprochement entre la structure de l'offre de DPC et la structure des inscriptions permet de dégager des tendances en termes de choix d'actions par les professionnels de santé :

- L'inscription à des actions mono-professionnelles reste largement privilégiée même si cette tendance diminue par rapport à 2020 : 81,2 % contre 84,7 % un an plus tôt. La part de l'offre mono-professionnelle augmente légèrement (0,3 point) : passage de 67,8 % au 30 septembre 2020 à 68,1 % au 30 septembre 2021.
- La part des inscriptions à des actions de formation continue diminue de 5,9 points par rapport à fin septembre 2020 (82,4 % contre 88,3 % un an plus tôt) au profit des programmes intégrés, notamment pour les professions qui en disposent (17,0 % contre 10,8 % un an plus tôt). S'agissant de l'offre, la part des programmes intégrés ne progresse que de 0,3 point : passage de 7,6 % au 30 septembre 2020 à 7,9 % au 30 septembre 2021.
- La part des actions non présentielle représente 63,0 % des inscriptions, soit une hausse de 4,4 points. L'offre augmente également entre septembre 2020 et septembre 2021 (passage de 14,6 % à 16,6 %).
- À compter du premier confinement de mars 2020, l'Agence a permis la transformation des sessions présentielle en classes virtuelles. Les organismes et les professionnels se sont emparés de cette modalité de déploiement qui représente désormais 10,0 % des actions publiées au 30 septembre 2021 et enregistre 6,0 % des inscriptions.

1- DPC interprofessionnel en appui de l'exercice coordonné en santé

2- DPC relatif au repérage et à l'évaluation des troubles cognitifs en médecine générale

• • • • Synthèse - situation au 30 septembre 2021

Les organismes de DPC

2 589

ODPC enregistrés
(+2,7 % sur un an)

Les actions de DPC

15 227

actions publiées sur
le site de l'Agence
(+43,7 % sur un an)

15 214

actions publiées
dans le dispositif
"guichet"

12

actions publiées
dans le dispositif
"appels à projets"

1

action publiée
dans le dispositif
"appels d'offres"

Les professionnels de santé

207 430

comptes de
professionnels de santé

133 309

professionnels de santé
engagés* sur des
actions de DPC 2021
(+ 5,5 % sur un an)

210 753

inscriptions engagées*
sur des actions de DPC
2021
(+7,9 % sur un an)

* Professionnels de santé éligibles à la prise en charge de l'Agence



Les organismes de DPC



Les organismes de DPC (ODPC)

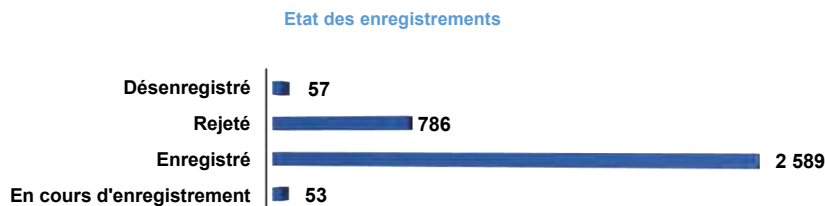
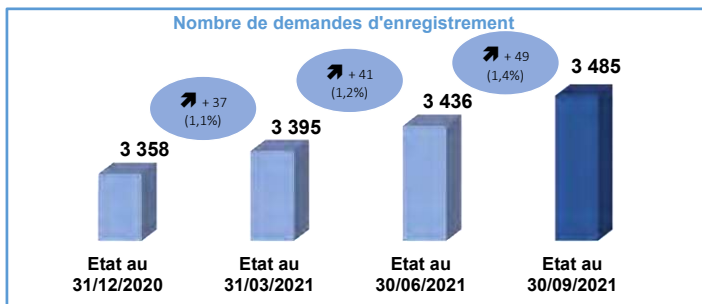
Enregistrement

Un ODPC est un organisme ou structure enregistré auprès de l'Agence nationale du DPC et habilité à proposer des actions ou programmes de DPC au regard des critères qualité définis par la réglementation relative au DPC.

Les demandes d'enregistrement



3 485
demandes d'enregistrement soumises à l'Agence (+ 5,3% sur un an)



Écarts constatés entre fin juin 2021 et fin septembre 2021

- + 18 ODPC rejetés
- + 3 ODPC enregistrés
- + 25 ODPC désenregistrés
- + 3 en cours d'enregistrement

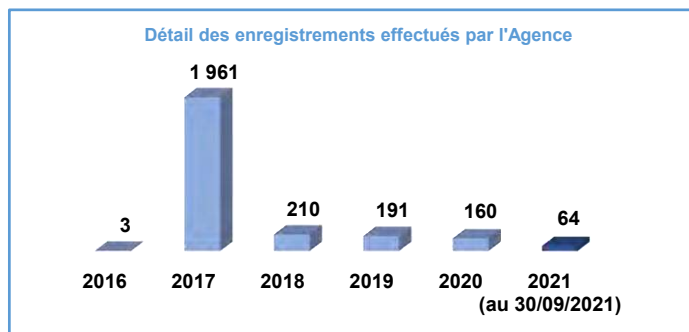
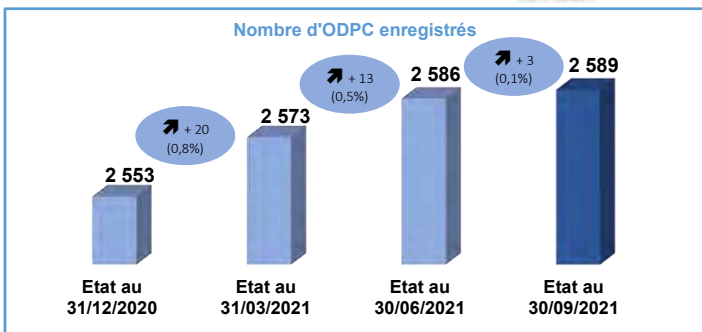
Clé de lecture :

Parmi les 3 485 ODPC ayant soumis une demande d'enregistrement à l'Agence, 2 589 (soit 74,3%) sont enregistrés, 786 (soit 22,6%) sont rejetés, 53 (soit 1,5%) sont en cours d'enregistrement et 57 (soit 1,6%) sont désenregistrés.

Les ODPC enregistrés



2 589
ODPC enregistrés (+ 2,7% sur un an)



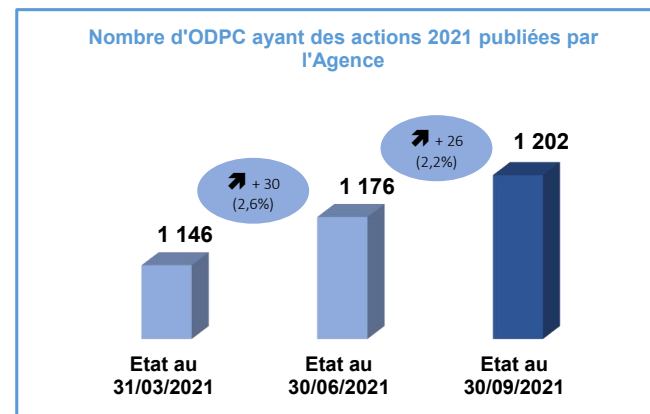
Les organismes de DPC (ODPC)

Publication d'actions

Les ODPC ayant des actions 2021 publiées par l'Agence



1 202
ODPC ont des actions 2021 publiées par l'Agence
(13,3% sur un an)



Nombre moyen d'actions publiées par ODPC en 2021

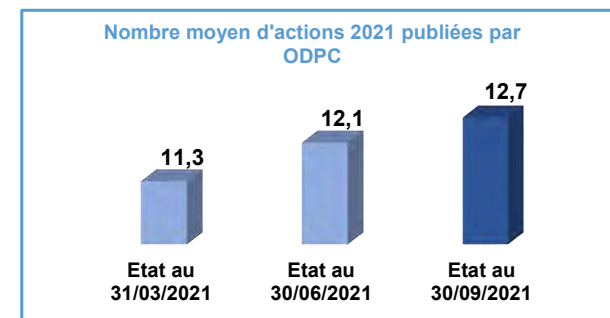
Nombre total d'actions publiées en 2021	Nombre total d'ODPC ayant des actions 2021 publiées	Nombre moyen d'actions publiées par ODPC							
		Moyenne	Minimum	1 ^{er} décile (10%)	1 ^{er} quartile (25%)	Médiane (50%)	3 ^{ème} quartile (75%)	9 ^{ème} décile (90%)	Maximum
15 227	1 202	12,7	1,0	1,0	2,0	5,0	13,0	31,0	384

Clé de lecture :

Au total, 1 202 ODPC différents comptabilisent 15 227 actions publiées par l'Agence, soit 12,7 actions en moyenne par ODPC.

25% des ODPC (1^{er} quartile) ont moins de 2,0 actions publiées par l'Agence.

25% des ODPC (3^{ème} quartile) ont plus de 13,0 actions publiées par l'Agence.



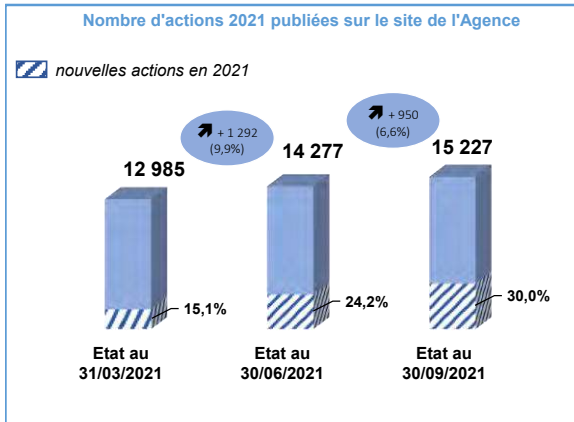


Les actions de DPC

Les actions de DPC

Un ODPC propose des actions de DPC aux professionnels de santé pour maintenir et développer leurs compétences, évaluer leurs pratiques professionnelles et gérer leurs risques. Les thématiques de DPC doivent être centrées sur le soin, avoir un contenu scientifique validé et prendre en compte les priorités de santé publique en s'inscrivant dans les orientations prioritaires publiées par arrêté.

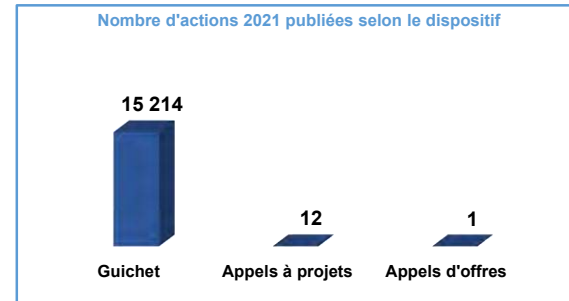
Les actions publiées



Clé de lecture :

Au 30 septembre 2021, 15 227 actions sont publiées sur le site de l'Agence dont 4 563 (30,0%) sont des nouvelles actions 2021.

15 227
actions 2021 publiées sur le site de l'Agence
(+ 43,7% sur un an)



Clé de lecture :

Au 30 septembre 2021, 15 227 actions sont publiées sur le site de l'Agence dont 15 214 (99,9%) dans le dispositif Guichet.

 **Définition :**

Action publiée : action publiée actuellement sur le site de l'Agence.

Action rejetée ou désactivée : action rejetée à la suite du contrôle qualité de 1^{er} niveau ou désactivée sur le site par les services de l'Agence.

Dispositifs de DPC

L'Agence a mis en place à la demande du ministre en charge de la santé deux dispositifs complémentaires au processus classique de dépôt d'actions « en guichet » par les organismes : des appels à projets et des appels d'offres sur des thématiques inscrites dans les orientations prioritaires nationales de DPC ou visant à répondre à des besoins urgents de santé publique.

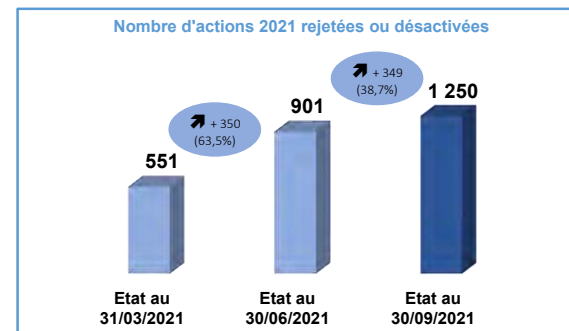
Les actions rejetées ou désactivées dans le dispositif Guichet

1 250
actions 2021 rejetées ou désactivées (+ 44,3% sur un an)

Catégorie professionnelle	Nombre total d'actions rejetées ou désactivées	En effectif			
		Rejetées lors du contrôle qualité de 1 ^{er} niveau	Désactivées par les services de l'Agence	Rejetées lors du contrôle qualité de 1 ^{er} niveau	Désactivées par les services de l'Agence
Toutes professions confondues	1 250	824	426	66%	34%

Clé de lecture :

Parmi les actions rejetées ou désactivées, 824 (soit 66%) ont été rejetées lors du contrôle qualité de 1^{er} niveau et 426 (soit 34%) ont été désactivées par les services de l'Agence.



 **Définition :**

Désactivation par les services de l'Agence :

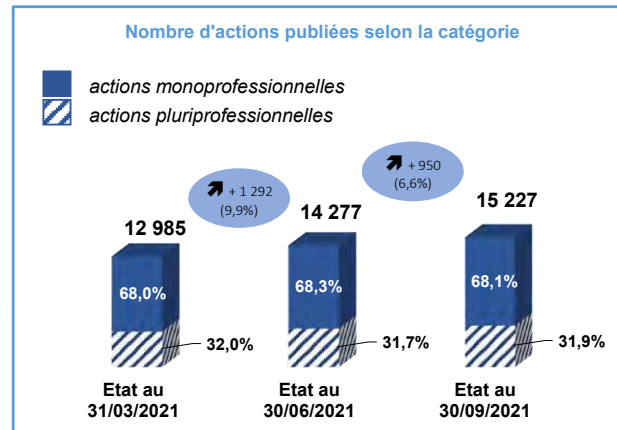
- Désactivation d'une action à la suite d'un avis défavorable par les Commissions Scientifiques Indépendantes (CSI).

- Désactivation d'une action à la suite du retrait de l'enregistrement de l'organisme.



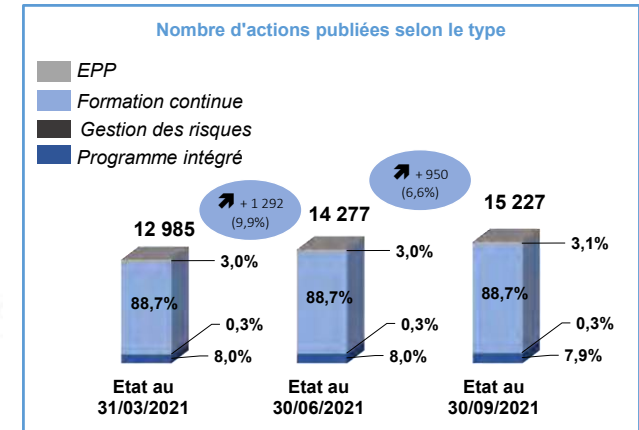
Les actions de DPC

Répartition du nombre d'actions publiées par catégorie



La part des actions monoprofessionnelles augmente de 0,3 point par rapport à fin septembre 2020 (68,1% contre 67,8% un an plus tôt).

Répartition du nombre d'actions publiées par type d'action



La répartition des actions publiées par type d'action est similaire à la répartition constatée un an plus tôt.

POUR INFORMATION

Sur les 1 205 programmes intégrés, 1 189 (soit 98,7%) sont des combinaisons « Evaluation des pratiques professionnelles + Formation continue ».

Top 10 des combinaisons de professions sur les actions pluriprofessionnelles publiées pour 2021

Combinaisons de professions	Nombre d'actions	% par rapport au total
Total des actions pluriprofessionnelles	4 859	100%
Aide-soignant + Infirmier	585	12,0%
Pharmacien + Préparateur en pharmacie	338	7,0%
Infirmier + Médecin	336	6,9%
Médecin + Sage-Femme	264	5,4%
Aide-soignant + Infirmier + Médecin	153	3,1%
Masseur-kinésithérapeute + Médecin	86	1,8%
Infirmier + Médecin + Pharmacien	79	1,6%
Infirmier + Masseur-kinésithérapeute + Médecin	73	1,5%
Médecin + Pharmacien	62	1,3%
Biologiste + Technicien de laboratoire médical	54	1,1%

Clé de lecture :

585 (soit 12,0%) actions visent la combinaison « Aide-soignant + Infirmier ».

📖 Définition :

Action d'évaluation et amélioration des pratiques professionnelles (EPP) : action permettant une réflexion sur la démarche et les caractéristiques de la pratique professionnelle effective du professionnel.

Action de formation continue : action concernant uniquement l'approfondissement et l'apprentissage de connaissances.

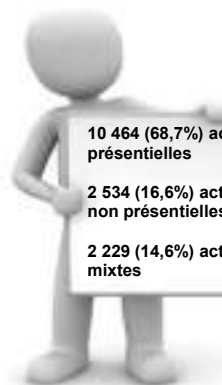
Action de gestion des risques : action consistant uniquement à identifier, évaluer et prévenir les risques relatifs aux activités d'un métier ou d'une organisation de soins.

Programme intégré : programme de DPC composé d'au moins deux types d'actions de DPC distincts parmi les suivants : formation continue, EPP ou gestion des risques.



Les actions de DPC

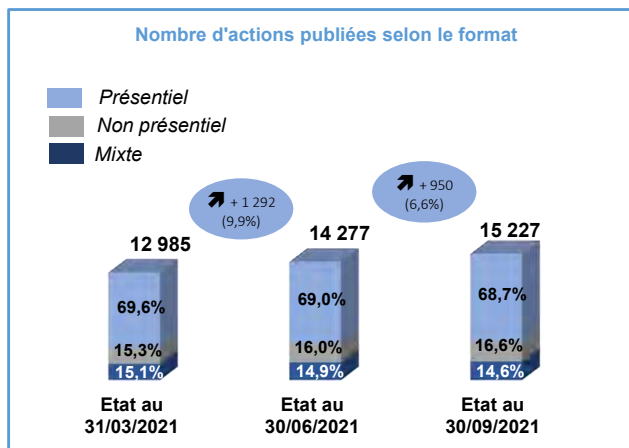
Répartition du nombre d'actions publiées par format



10 464 (68,7%) actions publiées sont présentes

2 534 (16,6%) actions publiées sont non présentes

2 229 (14,6%) actions publiées sont mixtes



La part des actions présentes diminue de 2,1 points par rapport à fin septembre 2020 (68,7% contre 70,8% un an plus tôt).

Définition :

Présentiel : une action de DPC présente est composée d'une ou plusieurs réunions (qui requièrent la présence simultanée des participants).

Non présentiel : une action de DPC non présente est composée d'une ou plusieurs séquences (qui ne requièrent pas la présence du participant).

Mixte : une action de DPC mixte est composée d'au minimum une réunion et une séquence.

Une **réunion** est un découpage dans un déroulé pédagogique nécessaire à la réalisation d'un objectif pédagogique spécifique d'une action présente ou mixte. Une réunion peut être organisée en classe virtuelle.

Une **séquence** est un découpage d'une action non présente.

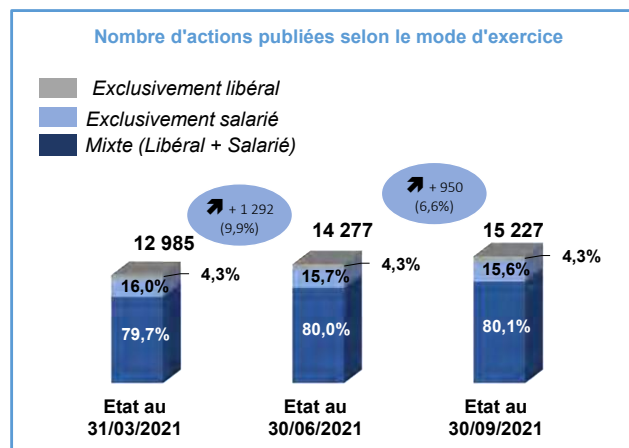
Répartition du nombre d'actions publiées par mode d'exercice



661 (4,3%) actions publiées visent exclusivement les libéraux

2 375 (15,6%) visent exclusivement les salariés

12 191 (80,1%) visent à la fois les libéraux et les salariés



La part des actions visant exclusivement les salariés diminue de 0,8 point par rapport à fin septembre 2020 (15,6% contre 16,4% un an plus tôt).

Définition :

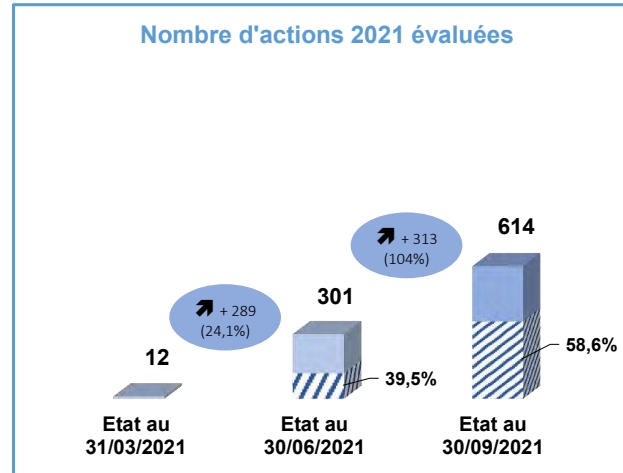
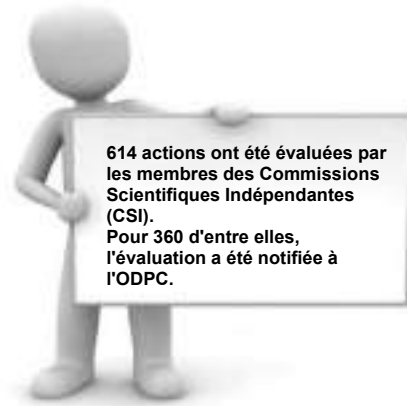
Exclusivement libéral : action visant uniquement les professionnels de santé libéraux.

Exclusivement salarié : action visant uniquement les professionnels de santé salariés (y compris les salariés des centres de santé conventionnés).

Mixte : action visant à la fois les professionnels de santé libéraux et les professionnels de santé salariés.

Les actions de DPC

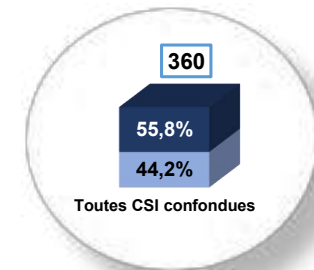
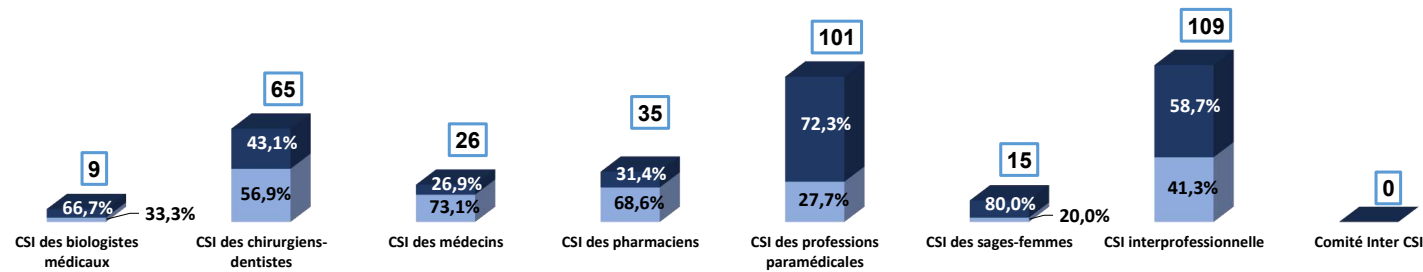
Actions évaluées dans le dispositif Guichet par les Commissions Scientifiques Indépendantes



La part des actions évaluées entre septembre 2020 et septembre 2021 a diminué de 21,8%. Cette baisse tient au renouvellement des membres des CSI intervenu en début d'année 2021. Les commissions n'ont pu effectivement évaluer des actions qu'à partir de mars 2021.

Actions évaluées dans le dispositif Guichet dont l'avis a été notifié à l'ODPC

- Nombre total d'actions évaluées dont l'avis a été notifié à l'ODPC
- dont actions évaluées favorablement
- dont actions évaluées défavorablement





Les professionnels de santé

Les professionnels de santé (PS)

Création de compte (document de traçabilité)

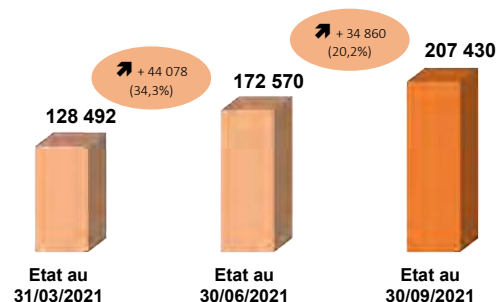
Depuis juillet 2020, tous les professionnels de santé - y compris les professionnels non éligibles au financement de l'Agence - sont appelés à ouvrir un compte sur le nouvel espace « mondpc.fr » afin d'alimenter le document de traçabilité qui permet notamment de tracer leurs activités de DPC et de s'inscrire à des actions de DPC pour bénéficier du financement de l'Agence.

Les comptes des PS

207 430 comptes
dont 183 067 éligibles au financement
de l'Agence

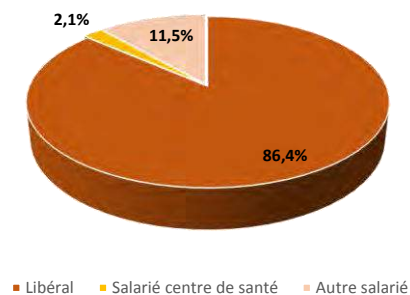


Nombre de comptes en 2021
(tous modes d'exercices confondus)



Les comptes des PS par mode d'exercice

Répartition par mode d'exercice



Clé de lecture :
Au 30 septembre 2021, 86,4% des 207 430 comptes sont des comptes libéraux toutes professions de santé confondues.

Les comptes des PS par profession

Catégorie professionnelle	Nombre total de comptes au 30/09/2021	dont comptes éligibles au financement de l'agence
Toutes professions confondues	207 430	183 067
Médecin	54 312	49 279
Infirmier	50 717	47 340
Masseur-kinésithérapeute	32 850	32 034
Pharmacien	24 521	13 743
Chirurgien-dentiste	16 880	16 174
Orthophoniste	11 879	11 689
Pédicure-podologue	5 844	5 836
Sage-Femme	4 234	3 778
Biologiste	2 894	2 091
Orthoptiste	1 179	1 103
Opticien-lunetier	553	
Préparateur en pharmacie	329	
Ergothérapeute	305	
Aide-soignant	251	
Psychomotricien	167	
Diététicien	111	
Manipulateur d'électroradiologie médicale (ERM)	81	
Technicien de laboratoire médical	74	
Assistant dentaire	64	
Audioprothésiste	61	
Physicien Médical	43	
Podo-orthésiste	41	
Orthopédiste-orthésiste	24	
Orthoprothésiste	10	
Auxiliaire de puériculture	6	

Clé de lecture :
Au 30 septembre 2021, sur les 207 430 comptes, 54 312 concernent des médecins.

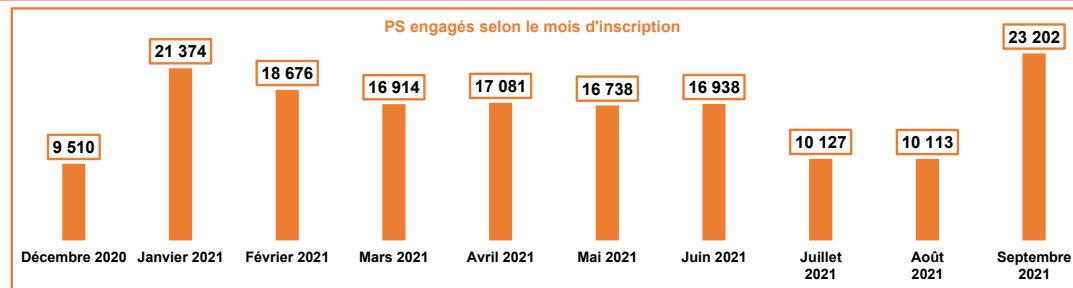
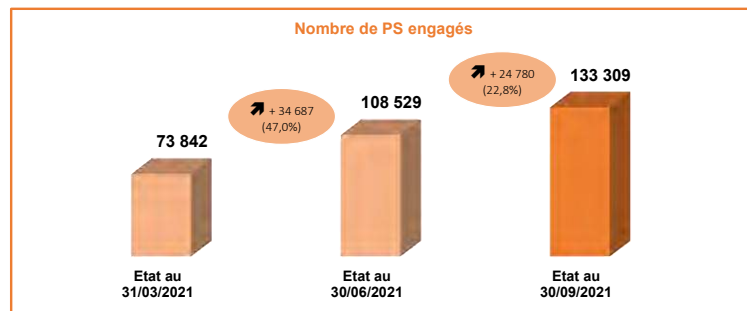
Les professionnels de santé (PS)

Professionnels de santé engagés

Professionnels de santé éligibles au financement de l'Agence nationale du DPC engagés dans au moins une action au titre du DPC 2021.

PS engagés au titre du DPC 2021

133 309
PS engagés sur des actions de DPC 2021
(+ 5,5% sur un an)



Clé de lecture :

Au mois de septembre, 23 202 professionnels de santé se sont engagés sur une ou plusieurs actions de DPC.

A noter :

Le nombre total de PS engagés (133 309) n'est pas égal à la somme des nombres de PS engagés par mois car un même PS peut effectuer plusieurs inscriptions sur des mois différents.

Répartition des PS engagés sur le DPC 2021 par catégorie professionnelle

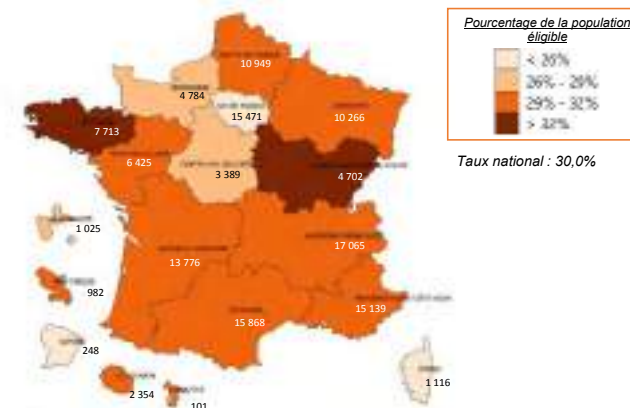
Catégorie professionnelle	Données au 30/06/2021	Données au 30/09/2021	Evolution entre le 30/06/2021 et le 30/09/2021
Toutes professions confondues	108 529	133 309	22,8%
Biologiste	1 136	1 418	24,8%
Chirurgien-dentiste	6 401	8 470	32,3%
Médecin	32 075	38 411	19,8%
Pharmacien	4 368	6 482	48,4%
Sage-femme	1 947	2 521	29,5%
Paramédicaux	62 602	76 007	21,4%
Infirmier	36 853	43 672	18,5%
Masseur-kinésithérapeute	16 249	20 780	27,9%
Orthophoniste	5 080	6 406	26,1%
Orthoptiste	554	690	24,5%
Pédicure-podologue	3 866	4 459	15,3%

Clé de lecture :

Sur les 133 309 PS engagés sur le DPC 2021 au 30 septembre 2021, 1 418 sont des biologistes. Ces 133 309 PS représentent 30,0% de la population éligible au financement de l'Agence.

Population éligible au financement de l'Agence au 01/01/2020 (Source DREES)	Pourcentage de PS engagés au 30/09/2021 par rapport à la population éligible
443 965	30,0%
4 437	32,0%
37 077	22,8%
127 382	30,2%
26 275	24,7%
7 637	33,0%
241 157	31,5%
131 575	33,2%
70 738	29,4%
21 820	29,4%
3 242	21,3%
13 782	32,4%

Répartition des PS engagés sur le DPC 2021 par région d'exercice*



Clé de lecture :

Au 30 septembre 2021, 7 713 des PS engagés dans au moins une action de DPC 2021 exercent en Bretagne, soit 35,2% de la population éligible exerçant dans cette région.

A noter :

* Le lieu d'exercice n'est pas renseigné correctement pour 1 936 PS.

Les professionnels de santé (PS)

Professionnels de santé engagés

Nombre de PS engagés - Comparaison avec 2020

Catégorie professionnelle	2020 (au 30/09)	2021 (au 30/09)	Evolution entre les deux années
Toutes professions confondues	126 325	133 309	5,5%
Biologiste	1 508	1 418	-6,0%
Chirurgien-dentiste	4 968	8 470	70,5%
Médecin	36 887	38 411	4,1%
Pharmacien	6 159	6 482	5,2%
Sage-femme	1 928	2 521	30,8%
Paramédicaux	74 875	76 007	1,5%
<i>Infirmier</i>	<i>44 295</i>	<i>43 672</i>	<i>-1,4%</i>
<i>Masseur-kinésithérapeute</i>	<i>20 906</i>	<i>20 780</i>	<i>-0,6%</i>
<i>Orthophoniste</i>	<i>5 541</i>	<i>6 406</i>	<i>15,6%</i>
<i>Orthoptiste</i>	<i>737</i>	<i>690</i>	<i>-6,4%</i>
<i>Pédicure-podologue</i>	<i>3 396</i>	<i>4 459</i>	<i>31,3%</i>

Clé de lecture :

Au 30 septembre 2021, 133 309 PS se sont inscrits à au moins une action de DPC 2021, soit une hausse de 5,5% sur un an.

Cette augmentation de 5,5% provient principalement de la dynamique d'inscription des chirurgiens-dentistes qui explique 2,8 points de la hausse et des médecins (1,2 point).

PS engagés sur la période triennale (2020-2022)

Catégorie professionnelle	Nombre de PS engagés sur la période triennale au 30/09/2021	Part de la population éligible
Toutes professions confondues	201 903	45,5%
Biologiste	1 962	44,2%
Chirurgien-dentiste	12 570	33,9%
Médecin	54 137	42,5%
Pharmacien	11 340	43,2%
Sage-femme	3 601	47,2%
Paramédicaux	118 293	49,1%
<i>Infirmier</i>	<i>66 331</i>	<i>50,4%</i>
<i>Masseur-kinésithérapeute</i>	<i>34 844</i>	<i>49,3%</i>
<i>Orthophoniste</i>	<i>9 827</i>	<i>45,0%</i>
<i>Orthoptiste</i>	<i>1 124</i>	<i>34,7%</i>
<i>Pédicure-podologue</i>	<i>6 167</i>	<i>44,7%</i>

Clés de lecture :

Sur les 201 903 PS engagés sur la période triennale 2020-2022, 1 962 sont des biologistes.

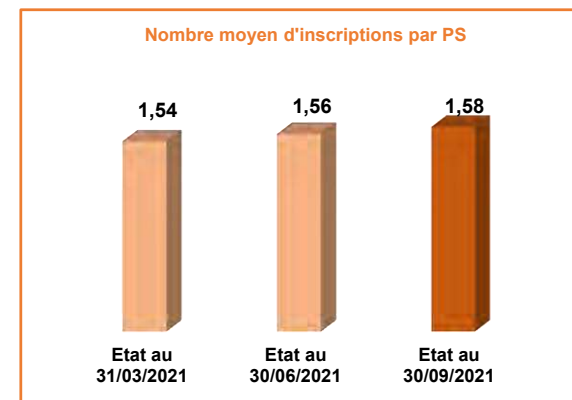
Au 30 septembre 2021, 44,2% des biologistes éligibles au financement de l'Agence se sont engagés dans au moins une action de DPC sur la période 2020-2022.

Nombre moyen d'inscriptions par PS

Catégorie professionnelle	Nombre total d'inscriptions 2021	Nombre moyen d'inscriptions par PS
Toutes professions confondues	210 753	1,58
Biologiste	1 625	1,15
Chirurgien-dentiste	12 785	1,51
Médecin	76 747	2,00
Pharmacien	8 581	1,32
Sage-femme	3 241	1,29
Paramédicaux	107 774	1,42
<i>Infirmier</i>	<i>65 935</i>	<i>1,51</i>
<i>Masseur-kinésithérapeute</i>	<i>26 535</i>	<i>1,28</i>
<i>Orthophoniste</i>	<i>6 631</i>	<i>1,04</i>
<i>Orthoptiste</i>	<i>698</i>	<i>1,01</i>
<i>Pédicure-podologue</i>	<i>7 975</i>	<i>1,79</i>

Clé de lecture :

Toutes professions confondues, depuis le début de l'année 2021, on dénombre en moyenne 1,58 inscription par PS engagé (1,55 en 2020).



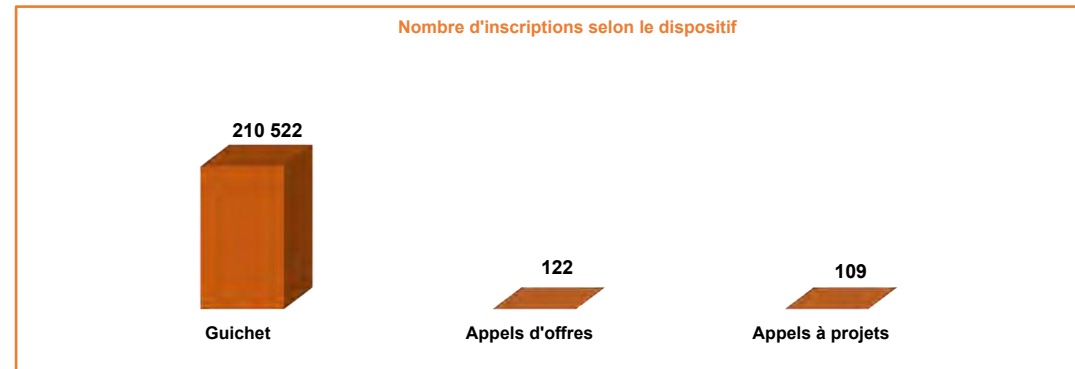
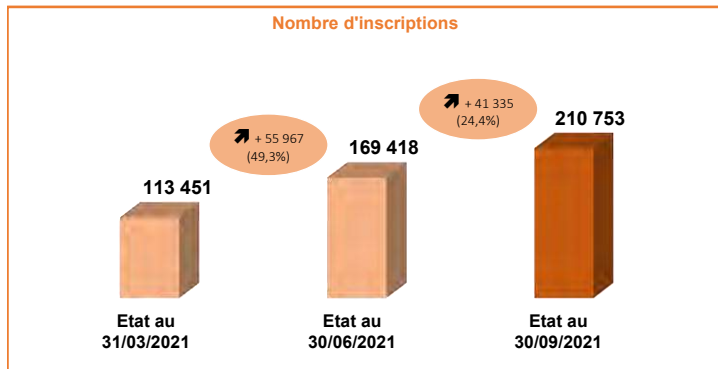
Les professionnels de santé (PS)

Inscriptions

Les inscriptions concernent les actions de DPC suivies par les professionnels de santé éligibles au financement de l'Agence nationale du DPC.
Un même professionnel de santé peut suivre plusieurs actions.

Inscriptions engagées au titre du DPC 2021

210 753
inscriptions engagées sur des actions de DPC 2021 (+ 7,9% sur un an)



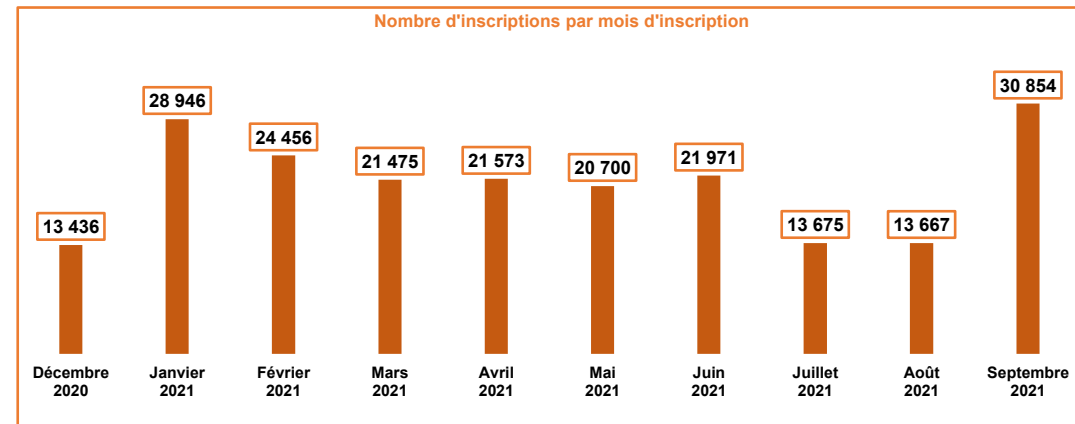
Répartition des inscriptions par catégorie professionnelle

Catégorie professionnelle	Données au 30/06/2021	Données au 30/09/2021	Evolution entre le 30/06/2021 et le 30/09/2021
Toutes professions confondues	169 418	210 753	24,4%
Biologiste	1 274	1 625	27,6%
Chirurgien-dentiste	9 317	12 785	37,2%
Médecin	61 185	76 747	25,4%
Pharmacien	5 507	8 581	55,8%
Sage-femme	2 376	3 241	36,4%
Paramédicaux	89 759	107 774	20,1%
<i>Infirmier</i>	56 172	65 935	17,4%
<i>Masseur-kinésithérapeute</i>	20 840	26 535	27,3%
<i>Orthophoniste</i>	5 237	6 631	26,6%
<i>Orthoptiste</i>	561	698	24,4%
<i>Pédicure-podologue</i>	6 949	7 975	14,8%

Clé de lecture :

Sur les 210 753 inscriptions engagées au 30 septembre 2021 sur des actions de DPC 2021, 1 625 concernent des biologistes.

Répartition des inscriptions par mois d'inscription



Clé de lecture :

Sur les 210 753 inscriptions au titre du DPC 2021 enregistrées sur le site dédié, 30 854 (soit 14,6%) ont été effectuées en septembre.

Les professionnels de santé (PS)

Inscriptions

Inscriptions - Comparaison avec 2020

Catégorie professionnelle	2020 (au 30/09)	2021 (au 30/09)	Evolution entre les deux années
Toutes professions confondues	195 338	210 753	7,9%
Biologiste	1 697	1 625	-4,2%
Chirurgien-dentiste	6 835	12 785	87,1%
Médecin	72 573	76 747	5,8%
Pharmacien	7 533	8 581	13,9%
Sage-femme	2 376	3 241	36,4%
Paramédicaux	104 324	107 774	3,3%
<i>Infirmier</i>	64 827	65 935	1,7%
<i>Masseur-kinésithérapeute</i>	27 408	26 535	-3,2%
<i>Orthophoniste</i>	5 618	6 631	18,0%
<i>Orthoptiste</i>	754	698	-7,4%
<i>Pédicure-podologue</i>	5 717	7 975	39,5%

Clé de lecture :

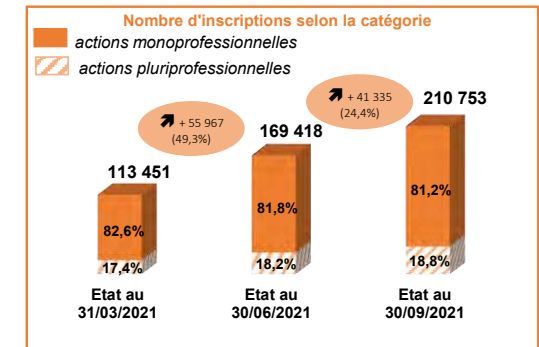
Au 30 septembre 2021, le nombre d'inscriptions est en hausse de 7,9% sur un an.

La hausse des inscriptions est particulièrement importante pour certaines professions telles que les chirurgiens-dentistes, les pédicures-podologues, et les sages-femmes.

Répartition des inscriptions par catégorie professionnelle et par catégorie d'action

Catégorie professionnelle	Total	En effectif		En pourcentage	
		Monoprofessionnelle	Pluriprofessionnelle	Monoprofessionnelle	Pluriprofessionnelle
Toutes professions confondues	210 753	171 210	39 543	81,2%	18,8%
Biologiste	1 625	263	1 362	16,2%	83,8%
Chirurgien-dentiste	12 785	11 242	1 543	87,9%	12,1%
Médecin	76 747	65 701	11 046	85,6%	14,4%
Pharmacien	8 581	3 325	5 256	38,7%	61,3%
Sage-femme	3 241	1 319	1 922	40,7%	59,3%
Paramédicaux	107 774	89 360	18 414	82,9%	17,1%
<i>Infirmier</i>	65 935	53 290	12 645	80,8%	19,2%
<i>Masseur-kinésithérapeute</i>	26 535	23 689	2 846	89,3%	10,7%
<i>Orthophoniste</i>	6 631	6 343	288	95,7%	4,3%
<i>Orthoptiste</i>	698	626	72	89,7%	10,3%
<i>Pédicure-podologue</i>	7 975	5 412	2 563	67,9%	32,1%

La part des inscriptions sur des actions monoprofessionnelles diminue de 3,5 points par rapport à fin septembre 2020 (81,2% contre 84,7% un an plus tôt).



Clés de lecture :

Sur les 210 753 inscriptions constatées au 30 septembre 2021, 81,2% d'entre elles concernent des actions visant une seule profession.

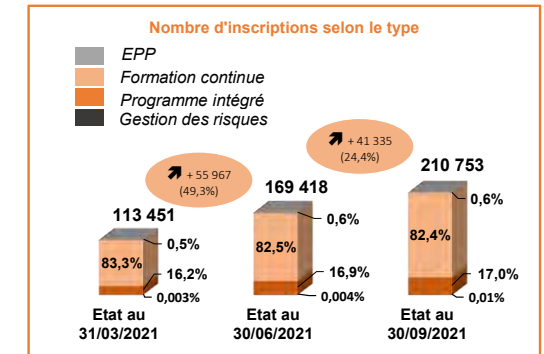
Les professionnels de santé (PS)

Inscriptions

Répartition des inscriptions par catégorie professionnelle et par type d'action

Catégorie professionnelle	Total	En effectif				En pourcentage			
		EPP	Formation continue	Gestion des risques	Prog. Intégré	EPP	Formation continue	Gestion des risques	Prog. Intégré
Toutes professions confondues	210 753	1 350	173 600	26	35 777	0,6%	82,4%	0,01%	17,0%
Biologiste	1 625	0	1 587	0	38	0,0%	97,7%	0,00%	2,3%
Chirurgien-dentiste	12 785	17	11 174	0	1 594	0,1%	87,4%	0,00%	12,5%
Médecin	76 747	974	59 599	26	16 148	1,3%	77,7%	0,03%	21,0%
Pharmacien	8 581	6	5 470	0	3 105	0,1%	63,7%	0,00%	36,2%
Sage-femme	3 241	1	3 192	0	48	0,0%	98,5%	0,00%	1,5%
Paramédicaux	107 774	352	92 578	0	14 844	0,3%	85,9%	0,00%	13,8%
Infirmier	65 935	33	52 321	0	13 581	0,1%	79,4%	0,00%	20,6%
Masseur-kinésithérapeute	26 535	6	25 970	0	559	0,0%	97,9%	0,00%	2,1%
Orthophoniste	6 631	313	6 318	0	0	4,7%	95,3%	0,00%	0,0%
Orthoptiste	698	0	698	0	0	0,0%	100,0%	0,00%	0,0%
Pédicure-podologue	7 975	0	7 271	0	704	0,0%	91,2%	0,00%	8,8%

La part des inscriptions sur des actions de formation continue diminue de 5,9 points par rapport à fin septembre 2020 (82,4% contre 88,3% un an plus tôt) au profit des programmes intégrés (17,0% contre 10,8% un an plus tôt).



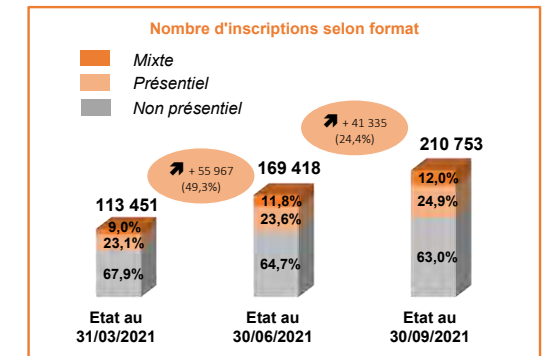
Clé de lecture :

Sur les 210 753 inscriptions constatées au 30 septembre 2021, 82,4% concernent des actions de formation continue.

Répartition des inscriptions par catégorie professionnelle et par format

Catégorie professionnelle	Total	En effectif			En pourcentage		
		Non présentiel	Présentiel	Mixte	Non présentiel	Présentiel	Mixte
Toutes professions confondues	210 753	132 820	52 564	25 369	63,0%	24,9%	12,0%
Biologiste	1 625	1 365	232	28	84,0%	14,3%	1,7%
Chirurgien-dentiste	12 785	8 832	3 808	145	69,1%	29,8%	1,1%
Médecin	76 747	42 064	14 411	20 272	54,8%	18,8%	26,4%
Pharmacien	8 581	6 454	1 871	256	75,2%	21,8%	3,0%
Sage-femme	3 241	1 016	1 794	431	31,3%	55,4%	13,3%
Paramédicaux	107 774	73 089	30 448	4 237	67,8%	28,3%	3,9%
Infirmier	65 935	51 933	10 980	3 022	78,8%	16,7%	4,6%
Masseur-kinésithérapeute	26 535	14 791	10 941	803	55,7%	41,2%	3,0%
Orthophoniste	6 631	623	5 673	335	9,4%	85,6%	5,1%
Orthoptiste	698	9	682	7	1,3%	97,7%	1,0%
Pédicure-podologue	7 975	5 733	2 172	70	71,9%	27,2%	0,9%

Les actions non présentiels représentent 63,0% des inscriptions. Leur part atteignait 58,6% à fin septembre 2020. Elle reste marginale pour les orthophonistes (9,4%) et les orthoptistes (1,3%).



Clé de lecture :

Sur les 210 753 inscriptions constatées au 30 septembre 2021, 63,0% concernent des actions non présentiels.



Agence nationale du DPC

93 avenue de Fontainebleau - 94 276 Le Kremlin Bicêtre Cedex

••• www.agencedpc.fr